



MAIRIE
DE
LABBEVILLE

95690

Tél. 01.34.70.60.15

Fax 01.30.34.71.17

E-mail. mairie@labbeville.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ –ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Explications
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 septembre 2021**

Le point N° 16 de la convocation ne demande pas de vote du conseil , il passe en questions divers

- **Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal**

- ***1/ Pouvoir du maire pour signature du protocole transactionnel suite dégât des eaux pour la rue neuve et tout protocole à venir***
 - *Protocole joint*
 - Mr le maire vous demande de lui donner autorisation de signer le protocole transactionnel lié aux dégâts des eaux rue neuve (20.273,72 €)
 - Et l'autorisation pour tous autre protocole qui se présenterais pendant la mandature, avec bien sûr engagement d'informer le conseil au fur et à mesure des événements.
 -

- ***2/ Nouveau tarif Repas pour les écoles***
 - Armor cuisine notre prestataire de restauration cantine scolaire nous impose un nouveau coût de 3.22 HT soit 3.40 TTC
 - Actuellement 3.08 TTC
 - Coût de la cantine
 - Achat repas à Armor cuisine + Coût de la cantinière = 5.15 € par année scolaire (pour 2800 Repas environs .)
 - **Le coût répercuté actuellement pour les parents est de 3.55 TTC soit une prise en charge de la commune de 4491 €/an**
 - Je demande au conseil son avis,
 - La commune l'augmentation intégralement aux parents, (+20centimes)
 - La commune prend une part (Hédouville a augmenté de 10 centimes)
 - La commune prend en charge la totalité de la plus-value ce qui fait passer la contribution de la commune environ de 4491,00 € à 5443,00 € (+ 952,00 €)

- **3/ CIG délibération pour les Assurances statutaires**

- Le CIG nous demande de lui donner mandat pour consulter sur un contrat d'assurance statutaire lié à l'absentéisme des agents
- Libre à nous après d'adhérer ou non

- **4/ Délibération sur les noms des nouvelles rues sur la commune**

- *Pour les prochaines constructions de l'OPAC*

- *Rue de la Bauve*

- *Rue haute de mesnil*

- *Dénomination du pont du chemin de 30 ans et date inauguration*

- Monsieur Le Maire propose de dénommer les rues qui seront créées lors des opérations de construction de l'OPAC de l'Oise
- Pour le lotissement rue de la bauve
 - **Clos de la Bauve**
- Pour le lotissement rue haute de mesnil
 - **Clos du Mesnil**
- Rappel historique, Mr René MACÉ a été 1er Adjoint à l'époque où Mr Meyer était Maire, la digue du chemin de 30 ans créée à leurs initiatives pour protéger LABBEVILLE des inondations.

Mr MACÉ a grandement contribué à la construction de la passerelle qui enjambe le SAUSSERON ayant à l'époque une société de maçonnerie, Mr MEYER a toujours voulu honorer son adjoint pour le travail effectué, n'étant plus maire il n'as pu le faire, je pense qu'il est bon de reprendre cette idée et à titre posthume honorer nos aïeux qui ont contribué à ce que LABBEVILLE est aujourd'hui

Je propose donc de nommer cette passerelle : **passerelle RENÉ MACÉ** et d'organiser au printemps une cérémonie officielle

- **5/ Location d'un Radar pédagogique supplémentaire**

-

- Je vous propose de louer ou acheter un radar pédagogique complémentaire qui sera itinérant
- L'expérience montre l'impact sur la vitesse, surtout, ce type de radar permet l'enregistrement des vitesses, du nombre de passages, des vitesses moyennes, des vitesses excessives etc .
- Nous avons actuellement des signalements de vitesses excessives sur La Chapelle et plusieurs plaintes des Habitants, ce radar permettra de nous rendre compte des vitesses réelles constatées et éventuellement d'appuyer notre demande d'aménagement auprès du départements.

Options

- Soit un radar sur panneaux photovoltaïque (notre préférence pour la possibilité de déplacement)
 - Achat environ 2400 € avec 199 HT d'entretien /ans (3395 € 5 ans)
 - **Location prix au trimestre 129 € HT engagement sur 60 mois (2580 €) le matériel ne nous appartient pas à la fin du contrat**
- Soit à raccorder au secteur comme ceux existants
 - **Location Prix au trimestre 114 € Ht engagement sur 60 mois** (comme ceux actuellement sur la Commune)

- **6 / Délibération pour changement de nomenclature comptable M14 en M57.**

- Il nous est imposé de changer notre nomenclature comptable de la version M14 en version M57 d'ici 2024 .
- J'ai proposé que la commune fasse partie des premiers à faire ce changement dès 2022, sachant que l'on est aidé par la DFIP pour le faire,
- Ce changement voulu par l'état consiste à homogénéiser les différentes comptabilités avec les mêmes nomenclatures, il faut changer les numéros de rubrique du bilan (Madame hachette est en formation à ce sujet)
- Il nous faut délibérer pour mettre en place dès à présent la nouvelle nomenclature

- **7 / Cimetière**

Adoption du règlement

- Adoption du règlement du cimetière qui vous a été communiqué

- **8 / SICTEU**

- ***Ordre du jour réservé pour décision consécutive au renouvellement de la Délégation Service Public pour l'assainissement.***

○ ***Ordre du jour réservé pour l'acceptation de la sortie de la commune de VALLANGOUGARD du syndicat***

○

- Cet emplacement de l'ordre du jour est réservé en fonction de l'avancement du SICTEU dans ses négociations sur les différents sujets qui serait acté lors de sa réunion du jeudi 23 septembre 2021

Vu l'article L5211-19 du code général des collectivités territoriales

Vu l'article [L. 5211-25-1](#) du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du 2 juillet 2019, de la commune de Vallangoujard sollicitant son retrait du SICTEU DU SAUSSERON

Vu la délibération d'accord de principe du SICTEU du 13 septembre 2019,

Vu la délibération du 15 septembre 2021, de la commune de VALLANGOUGARD confirmant sa demande de retrait du SICTEU, ainsi que le versement au SICTEU de la somme de 41 614,45 € pour solde de tout compte.

Vu la délibération du 23 septembre 2021 du SICTEU, accordant à la commune de VALLANGOUGARD son retrait du SICTEU.

Considérant que l'article L5211-19 du code général des collectivités territoriales exige le consentement du comité syndical du SICTEU DU SAUSSERON afin d'autoriser le retrait d'une de ses communes

Considérant que l'article L5211-19 du code général des collectivités territoriales renvoie à un accord entre le syndicat et la commune quant aux conditions financières de sortie de ladite commune

Considérant que l'article L5211-19 du code général des collectivités territoriales exige en pareil cas un accord des conseils municipaux des Communes membres du SICTEU DU SAUSSERON

Vu la délibération adoptée par le SICTEU DU SAUSSERON acceptant la sortie de la commune de Vallangoujard

Le conseil municipal donne son accord au retrait de la commune de Vallangoujard dans les conditions suivantes :

- le SIARP versera 64 296,40 euros au SICTEU DU SAUSSERON,
- la commune de Vallangoujard versera 41 614,45 euros au SICTEU DE SAUSSERON,

Les titres de recettes correspondants seront émis par le SICTEU DU SAUSSERON dès l'achèvement de la procédure de sortie prévue à l'article L5211-19 du code général des collectivités territoriales.

Une convention entre le SICTEU SAUSSERON et le SIARP interviendra afin de prévoir le remboursement au prorata des sommes restant dues par Vallangoujard dans le cadre de l'emprunt relatif aux travaux de renforcement des 3 postes de relève qui ont permis le raccordement de Vallangoujard et Labbeville.

Une convention de rejet interviendra entre le SICTEU SAUSSERON et le SIARP concernant les effluents du réseau d'assainissement de Vallangoujard.

-

-
-

-
- Schéma Directeur, fin de l'étude du zonage.
 - Vu l'avis favorable de l'enquête en date du 4 juin 2021 concernant le schéma directeur d'assainissement et eaux pluviales Urbaines, que les zonages on ont été approuves par l'enquêteur ainsi que par le SICTEU, je vous demande d'accepter le schéma.

- **9 / Attribution du logement social libre du 25 Grande Rue**

- **Sous réserve des candidatures actuelles reçues**
- Actuellement nous avons 3 candidatures

- **10 / Demande autorisation déversement des terres sur la Commune par OPAC**

- Les travaux du lotissement de la rue Bauve sont stoppés du fait que l'OPAC n'as pas de solution financière acceptable pour évacuer la terre située sur la parcelle
- Pour débloquent la situation, nous avons trouvé avec Michel RICHARD deux emplacements possible qui arrangerai la commune, et avons demandé un devis à un agriculteur qui est aussi entreprise de TP, le coût est supporté par l'OPAC (remorque agricole nécessaire pour les champs)
- Je vous demande de m'autoriser a accepter le déversement de terre si l'OPAC me le demande
 - Soit sur le **chemin de paris** pour commencer à combler le chemin qui se retrouve en contrebas des terrains agricoles cultivés
 - Soit en **haut de la sente du terrain de la GARENNE** qui est actuellement une ancienne décharge à ciel ouvert qui gagnerais à être recouverte de bonne terre comme toutes les anciennes décharges de la commune
- Et plus généralement d'autoriser des décharges de terre végétale (pas de gravois) sur ces emplacements en cas de demande d'un Labbevillois sous contrôle de la commune, éventuellement avec un tarif
 - Exemple de tarif ; 15 € m2 (à discuter)

- **11 / Ressources humaines**

- **Avancement automatique de grade attribué en fonction de l'ancienneté**
 - Pour Mr LECLERE
 - Pour Madame HACHETTE

Le coût est environ de 120 €/mois pour la commune
- **Covid prime 1000 €**
 - L'état au même titre que pour le privé, l'état à promulgué un décret pour l'attribution d'une prime COVID d'un maximum de 1000 € pour un temps plein, je vous demande de m'autoriser à décider des primes
- **(Régularisation) Heures supplémentaires au maximum du temps légal pour tout agents confondus**
 - Pour la période de covid (ce qui est encore le cas), nous avons demandé des prestations de nettoyage complémentaires, ainsi que des remplacements de personnel de restauration absent, pour régulariser ces prestations la trésorerie nous demande de prendre une **délibération.**

- **12/ Achat en investissement matériel communale**

- **Investissement balayeuse**
- A l'expérience, il apparaît que de plus en plus de pluies conséquentes touche la commune d'où des coulées de boue et de gravier sur les routes.
- Nous avons 3 solutions :
 - Le nettoyage à la main
 - Gros travail physique qui nécessite au moins 2 personnes (voir expérience de Alain LAVILLE qui a déjà réalisé le travail
 - Le passage d'un véhicule (entre 450 et 850 €)
 - Pour environs 6 passages par an entre 3000 et 5000 €
 - Le prêt de matériel et de Mains d'œuvre de la commune de Nesle la vallée
 - Complicé, le matériel et les hommes sont rarement disponible
 - L'investissement d'une balayeuse attelée qui permettrait :
 - Nettoyage des routes régulièrement et en cas d'intempéries
 - Nettoyage de caniveau (si on l'équipe d'une brosse métallique)
 - Possibilité d'aide du fait de la brosse métallique
 - Nous avons des devis entre 7000€ et 11000 €
- Je vous demande de m'autoriser à investir une somme maximum de 9 000 € HT
Qui devrait être amortie entre 3 et 4 ans, ce qui nous permettrait d'être indépendant.
Et réactif en cas de nécessité

- **13/ Décision modificative budget N° 1**

- **Modification suite dernier budget**

Point à annuler

- **14/ Exonération taxes foncières sur construction nouvelles**

- **Délibération du taux d'exonération suite nouvelles règles**

- nous pouvons délibérer pour modifier le taux d'exonération de taxe foncier de 2 ans après travaux de 40 % à 90% (voir annexes)

- **15 / Achat panneau d'information**

- Dans le cadre de la communication de la mairie, il me semble souhaitable de posséder d'un panneau de communication visuel au centre du village.
- Nous prévoyons un panneau double face qui sera situé devant les écoles et programmable par réseau internet
- Nous avons 2 devis
- Je vous demande l'autorisation d'investir somme de (suivant le type choisis)

• **Questions diverses**

- **Principe de souscription contrat d'assistance pour la mise en place du nouveau site internet de la commune y compris info graphisme pour les parutions**

- Le nouveau site internet de la commune est en cours de finition, pour la pérennité du site il me semble indispensable que l'entretien et l'évolution soit assuré par des prestataires indépendants des élus
- Je recherche donc des prestataires pour assurer cette tâche.

▪ **Demande de comblement Carrière et champs par agriculteur Mr JOREL**

Présentation du projet

- La société PICHETA et le propriétaire agriculteur Mr JOREL nous ont présenté un projet de comblement de la carrière situé au-dessous du monument de la vierge, aussi qu'un reprofilage du champ situé en dessous, je tenais que vous soyez avertis du projet sachant que nous aurons à statuer dessus prochainement.
- Le projet est toujours en cours de discussion, des points importants restent à négocier avant présentation
 - Bruits
 - Risque de coulée
 - Chemin d'accès par les chemins communaux actuellement utilisés par les agriculteurs
- La société nous a présenté des études afin de nous rassurer dans ce sens,
 - N'ayant pas compétence dans ce type de projet nous allons nous faire assister par
 - La préfecture et ses services compétents
 - Le PNR

Nous organiserons une réunion d'information publique dans les prochains mois,

Position du conseil,

Je vous demande un premier ressenti vis-à-vis de ce projet afin que l'on puisse répercuter auprès de la société PICHETA vos remarques ainsi que vos craintes éventuelles.

Point sur ADICO et l'espace Partagé

- Point sur l'avancement de la promesse d'avoir un espace partage pour pouvoir communiquer entre nous

- **Demande de parrainages aux prochaines élections présidentielles**

- Etat des demandes actuelles
- Position du maire
 - Comme tout maire je suis sollicité par des futurs candidats à l'élection présidentielle, bien que ce soit une décision personnelle, n'étant d'aucun bord politique affiché en tant que maire je voulais vous donner ma position et mon ressenti à ce sujet.

- **Trophée AMIF**

- Lauréat 1er prix à la commune de LABBEVILLE
- Présentation discours de notre représentant (Christian DUMET)

-

- **Démission du maire de ENNERY**

- **Le Maire d'ENNERY , Mr LEROUX a donné sa démission de maire pour devenir 1er Adjoint de sa commune , je vous communique son courrier**

- **Questions divers posées par les conseillés**

Alain DEVILLEBICHOT
Le maire